

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-564
DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL D'UNE
PARTIE DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-
NORD POUR LES PÉRIODES HIVERNALES 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir entretenir des chemins privés et pouvoir imposer un mode de tarification pour l'entretien de ces chemins, selon les articles 244.1 et 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE le mode de tarification tiendra compte du bénéfice reçu par les propriétaires;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales, ainsi que tous ses amendements en faisant partie intégrante;

ATTENDU QUE pour donner suite à la demande du représentant de ce chemin, l'appel d'offre pour l'entretien hivernal du chemin du Lac-Gustave a été demandé pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QU'une majorité des propriétaires riverains du chemin du Lac-Gustave ont demandé un entretien du chemin à leurs frais et que les services de « **Garage R/T Smith** » ont été retenus pour une somme de 133 660.71 \$ taxes incluses détaillée comme suit :

ANNÉE	COÛT INCLUANT TAXES
2025/2026	42 957.00 \$
2026/2027	44 245.71 \$
2027/2028	46 458.00 %
Grand total :	133 660.71 \$

ATTENDU QUE l'entreprise concernée sera avisée de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par madame Line Chapados, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU _____ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2025-564 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

ARTICLE 2

Pour les périodes du 15 octobre 2025 au 1^{er} mai 2026, du 15 octobre 2026 au 1^{er} mai 2027 et du 15 octobre 2027 au 1^{er} mai 2028, l'entretien hivernal du chemin du Lac-Gustave sera effectué par l'entreprise mandatée par la Municipalité. Les travaux suivants seront effectués :

Pour l'année 2025-2026, l'entretien hivernal pour un montant maximal de 41 186.73 \$ taxes, frais de gestion et d'administration inclus;

Pour l'année 2026-2027, l'entretien hivernal pour un montant maximal de 42 422.35 \$ taxes, frais de gestion et d'administration inclus;

Pour l'année 2027-2028, l'entretien hivernal pour un montant maximal de 44 543.46 \$ taxes, frais de gestion et d'administration inclus.

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal du chemin du Lac-Gustave, une tarification sera imposée aux propriétaires riverains du chemin du Lac-Gustave en même temps que les taxes foncières générales 2026, 2027 et 2028;

Advenant que l'entreprise cesse le service ou abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de rembourser les paiements ou les parties de paiements non faits à l'entreprise.

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal du chemin du Lac-Gustave, une tarification, décrite ci-dessous, sera imposée aux propriétaires de chacune des cinquante-cinq (55) propriétés propriétés. La liste des propriétés, lesquelles sont identifiées par leur matricule, est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

ANNÉE	COÛT À FACTURER PAR LOT
2026	748.85 \$
2027	771.32 \$
2028	809.88 \$

Le(s) propriétaire(s) en titre sont responsables du paiement

Nonobstant ce qui précède et considérant que des changements peuvent survenir et ainsi affecter la liste des propriétés ou lots riverains de ce chemin ainsi que le coût à facturer, une révision sera effectuée annuellement et un amendement pourrait être apporté au règlement 2025-564 afin de s'ajuster en conséquence et ajuster le montant à facturer.

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le(s) propriétaire(s) riverains, ceux-ci bénéficiant du service, au même titre que les autres taxes.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

ARTICLE 6

Comme stipulé à l'article 8 du Règlement 2022-485-1 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales, une tarification spéciale pour l'exécution d'un projet d'entretien spécial pourrait être imposée après l'émission annuelle de la taxe foncière sur chaque unité d'évaluation imposable riveraine du chemin, à condition que l'acceptation de la demande soit signée par plus de 50 % des propriétaires visés desdits lots riverains aux chemins privés.

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Karine Dostie
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général
et greffier-trésorier

Avis de motion

et dépôt du projet :

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur du règlement :

Le

Le

Le

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

ANNEXE AU RÈGLEMENT 2025-564		
PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANTS DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE		
MATRICULE	PROPRIÉTAIRE	N° CIVIQUE OU N° LOT
4078-08-7499-0-000-0000	THOMSON-IRVING JO-ANN	1160
3978-19-9728-0-000-0000	SABIK SIMON	1354
3978-28-5284-0-000-0000	PAQUIN JEAN	1346
3978-39-1717-0-000-0000	HETHERINGTON DONALD	1344
3978-39-5439-0-000-0000	LE GAL STEPHANE	1334
3978-49-1647-0-000-0000	STARKEY JOHN	1328
3978-49-4647-0-000-0000	MCKENTY LEONA	1318
3978-49-7747-0-000-0000	CHARRON RICHARD	1316
3978-59-0846-0-000-0000	MCLAREN JOHN	1314
3978-59-9424-0-000-0000	MEEK JOHN DAVID JOSEPH	1294
3978-78-1361-0-000-0000	TURCOTTE RAYMOND	1288
3978-78-4241-0-000-0000	AUCLAIR PASCAL	1286
3978-88-0638-0-000-0000	FISHER DAVID	1280
3978-88-3632-0-000-0000	HOYLAND R. DIANE	1274
3978-88-6523-0-000-0000	BISSON FRANCINE	1270
3978-88-9411-0-000-0000	CLOUTIER CHARLES	1268
3978-97-2298-0-000-0000	BANTIC INC.	1266
3978-97-5188-0-000-0000	ANTIC BORA	1262
3978-97-7976-0-000-0000	GORDON DAVID	1260
3978-17-1890-0-000-0000	CHOKO MARC H.	1349
3979-20-3363-0-000-0000	TERRIAULT PAUL	1378
3979-40-3657-0-000-0000	POSTA MARIUS	1555
3979-40-7156-0-000-0000	BELANGER KIM	1553
3979-50-0559-0-000-0000	DALLAIRE MELANIE	1551
3979-50-3863-0-000-0000	9494-4444 QUEBEC INC.	1547
3979-50-7365-0-000-0000	DUBE DANIEL	1545
3979-60-2875-0-000-0000	SKLAR ALLAN	1541
3979-60-6289-0-000-0000	CHIASSON DANIEL	1539
3979-61-9706-0-000-0000	NEVEU LANCE	1535
3979-71-3020-0-000-0000	SINCLAIR STEPHEN	1531
3979-71-6534-0-000-0000	HULLEY GARTH WILLIAM	1529
3979-81-0046-0-000-0000	GAULIN MICHEL	1525
3979-81-3356-0-000-0000	NESVADBA HENRI	1521
3979-81-6463-0-000-0000	NESVADBA HENRY JINDRICH	1517
3979-81-9666-0-000-0000	HODGSON BRYAN	1515
3979-91-3877-0-000-0000	SOTELSEK FRANC	1495
4078-07-0862-0-000-0000	FREDERICKS BARBARA ELIZABETH	1248
4078-07-5249-0-000-0000	WEISSMANN JUDITH	1246
4078-17-2837-0-000-0000	DION GHISLAIN	1236
4078-17-6874-0-000-0000	MCCARTHY V. PATRICK	1216
4078-18-8114-0-000-0000	TEITELBAUM SARA	1212
4078-18-9644-0-000-0000	BASLER LYNDA	1210
4078-28-0874-0-000-0000	SUCCESSION DANIELLE BOYER	1204
4078-29-1505-0-000-0000	HOMER MICHAEL	1192
4078-29-2831-0-000-0000	MOECK GREG	1188
4078-29-5153-0-000-0000	BLEHO MIKE	1184
4079-01-3476-0-000-0000	BECHARD DAVID	1475
4079-11-0987-0-000-0000	MAGILL CHANDRA	1473
4079-22-3262-0-000-0000	RICHARD SYLVAIN	1469
4079-22-8881-0-000-0000	DELISLE SUZANNE	1467
4079-30-2311-0-000-0000	LAMB MELANIE	1180
4079-30-6875-0-000-0000	LETHBRIDGE JONATHAN	1205
4079-32-4387-0-000-0000	CHAPUT CAROLINE	1465
4079-41-7398-0-000-0000	COURTE ANDRE	1265
4079-51-0532-0-000-0000	HENRI STEPHANE	1235